



Non assujetti à la TVA, et question pour les DOM

Par **misteurz**, le **12/05/2011** à **09:29**

Bonjour,

j'ai crée l'année dernière ma micro-entreprise et je suis pour le moment non-assujetti à la TVA. J'ai un futur client basé en guadeloupe qui me pose une question, et je ne sais pas trop quoi lui répondre:

"Dans les Doms, nous payons obligatoirement la TVA a l'entrée de Pointe a Pitre. Nous devons, pour récupérer notre marchandise, régler aux douanes Env 20% entre la TVA et l'octroi de mer. Si votre société ne nous permet pas de récupérer la TVA nous ne serons forcément pas compétitif sur le tarif final client !!!"

Que répondre?

en gros, si je leur facture un produit 100€ HT ils vont me payer 100€ TTC, mais ils payerons 20€ aux douanes? qu'ils pourront récupérer ou pas?